



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Lorsque les enfants d'Israël fabriquèrent le Veau d'or : « D.ieu dit à Moché : Va, descends, car ton peuple que tu as fait sortir du pays d'Egypte s'est corrompu. Ils se sont promptement écartés de la voie que Je leur avais prescrite ; ils se sont fait un veau en métal, ils se sont prosternés devant lui, ils lui ont offert des sacrifices, et ils ont dit : Israël ! Voici ton dieu, qui t'a fait sortir du pays d'Egypte. D.ieu dit à Moché : Je vois que ce peuple est un peuple au cou raide. Maintenant, laisse-Moi; Ma colère va s'enflammer contre eux, et Je les consumerai ; mais Je ferai de toi une grande nation. Moché implora D.ieu et dit : Pourquoi, D.ieu, Ta colère s'enflammerait-elle contre Ton peuple... Et D.ieu changea d'avis du mal qu'Il avait déclaré vouloir faire à son peuple^[1]. »

Pourtant, en Egypte, les Hébreux étaient idolâtres, comme le furent tous les peuples de la terre, mais nous ne trouvons pas de projet divin de les exterminer. Pourquoi alors le culte rendu au Veau d'or irrita-t-il D.ieu au point qu'Il voulut les exterminer immédiatement ?

En lisant l'Histoire juive, on peut remarquer que Moché dans la Torah, ainsi que les prophètes dans le Nakh, sermonnèrent et menacèrent les enfants d'Israël avec une sévérité bien plus grande que les autres nations ! Ceci est encore plus troublant en tenant compte que la Torah et les prophètes eux-mêmes assuraient au peuple juif qu'il bénéficiait d'une amitié et d'un amour divin inégalé par rapport aux autres nations ! D'ailleurs, certains juifs, en prenant connaissance des accusations acerbes des prophètes à l'égard de leur peuple, peuvent se décourager, se sentir abattus, voir tomber dans la dépression !

En fait, cette deuxième interrogation, plus qu'elle est une question, elle est « la » réponse. Le prophète dit : « Ecoutez cette parole que D.ieu prononce contre vous, enfants d'Israël, contre toute la famille que J'ai fait monter du pays d'Egypte ! Je vous *yadati* – ai connus, chéris, affectionnés – vous seuls parmi toutes les familles de la terre : c'est pourquoi Je vous châtierai pour toutes vos iniquités^[2]. »

Le sens premier^[3] est celui-ci : D.ieu a montré Son immense amour vis-à-vis de ce peuple ; Il lui a manifesté Ses faveurs, en produisant Ses merveilleux miracles en Egypte, en le faisant traverser la mer des Joncs sur une route sèche, en le guidant

grâce à une nuée céleste dans le désert, en le nourrissant d'un pain céleste et en l'abreuvant d'une eau sortant miraculeusement d'un rocher spécialement dur et mille autres. Puisque les enfants d'Israël connaissaient l'amour divin à leur égard, ils n'auraient pas dû revenir aux stupidités passées, empruntées aux autres nations idolâtres qui, elles, n'avaient pas joui de cette affection divine. Quant aux non-juifs, en effet, D.ieu ne leur en veut pas vraiment pour leurs péchés, si ce n'est les fautes énormes, comme celles qui conduisirent au déluge et à la destruction de Sodome et Amora, infractions dont ils ne peuvent ignorer la gravité^[4].

De nos jours, de nombreux juifs ignorent l'amour infini de D.ieu vis-à-vis de Son peuple et de chaque juif personnellement. Ils ignorent qu'ils possèdent une âme supérieure et éternelle, « taillée du trône céleste »^[5], s'ils n'ignorent pas carrément qu'ils possèdent une âme tout court ! Tout comme Il n'accuse pas les nations qui ignorent l'amour divin à leur égard, ces juifs doivent peut-être logés à la même enseigne, et le courroux divin ne les atteindra pas. « Si tu vois un pays où les juifs sont des ignares sans Torah et qui vivent en paix, puisque personne ne les guide, ils fautent *bechogég*, sans faire exprès, où ils font du Hessed entre eux »^[6]. Lorsque, nous autres juifs désirons « ressusciter » ces juifs, nous devrions auparavant leur faire comprendre que D.ieu les aime d'un amour infini et inconditionnel. Telle fut l'œuvre du Baal Chem Tov. Il insuffla le sentiment d'amour divin à l'égard de tous les juifs, même des plus ignorants, ceux qui savent juste lire les Psaumes, ou qui ne savent même pas cela. Après les avoir « réanimés », le Baal Chem Tov sensibilisait leurs cœurs à la pratique des *mitsvot*. Cela concerne aussi le juif qui accomplit les *mitsvot* – voire qui étudie la Torah – mais qui n'est pas conscient de l'amour incommensurable et inconditionnel de D.ieu pour lui. Il ne doit pas prendre à cœur les passages bibliques ou talmudiques qui lui causent du chagrin, tant qu'il n'est pas convaincu de l'infinie estime de D.ieu à son égard. Une fois persuadé, il étudiera la Torah et pratiquera les *mitsvot* avec joie et dans l'allégresse, et ne déprimera plus à cause de ces textes.

^[1] Chémot 32,7-14. ^[2] Mikha 3,1-2.

^[3] Pour le drach, Rachi renvoie à un passage de Avoda Zara, 4a.

^[4] Voir Radak. ^[5] Maharal : Tiferet Israël, 13.

^[6] Rabbi Yéhoua HeHassid : Sefer Hassidim, 214.

subsistance humaine, la préservation corporelle de l'homme étant le prérequis à son évolution à travers la matérialité. Viens ensuite la Ménora représentant la sagesse qui permet à la matière de s'élever, puis les poutres et les tentures renvoyant au cadre et à l'environnement permettant cette évolution, et enfin l'autel extérieur figurant de l'annulation de la matière par le fait de la consumer pour la sanctifier. Cependant, si tous ces ustensiles se rapportent à l'humain dans sa dimension corporelle, l'autel des encens quant à lui, symbolise l'âme. En effet, celui-ci avait pour but la diffusion odorante, et cela n'étant pas sans rappeler que l'âme fut insufflée à l'homme à travers ses narines. De plus, cet autel était situé au milieu, entre la table et la ménora reflétant ainsi le lien effectué par la nechama entre le corps et la sagesse de l'esprit. Ainsi, à l'image de la création de l'homme où l'âme ne lui fut insufflée qu'une fois sa dimension corporelle achevée, le Mizbeah Azaav fut également commandité après les ustensiles symbolisant l'humain dans sa matérialité et en particulier après nous avoir dotés de la capacité de sanctifier cette matière en la consommant sur l'autel extérieur pour ôter tout frein à l'expression de l'âme.



La Question

G. N.

Dans la paracha de la semaine nous sont enseignées les injonctions concernant la confection des vêtements des Cohanim, puis les directives pour la construction de l'autel d'or celui réservé aux encens. Cependant, nous pouvons nous interroger sur le positionnement dans le texte, de la mitsva de construire cet autel. Nous nous serions attendus à ce que celui-ci figure dans la paracha de la semaine précédente en compagnie des autres ustensiles du sanctuaire et non pas dans la suivante s'occupant des habits des Cohanim. Afin de répondre à cela, il est pertinent de nous pencher sur ce que symbolise chacun des ustensiles et sa place chronologique dans l'ordonnance biblique. Cette chronologie débute par ce qu'il y a le plus à l'intérieur (l'Arche sainte dans le saint des saints) et se termine par ce qui se situe en extérieur, (l'autel des sacrifices se situant dans la cour). Ainsi, l'arche sainte symbolisant la Torah est la première à nous être ordonnée, celle-ci étant en effet le préambule à toute création. En deuxième position, nous retrouvons la table, symbolisant la



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) À quels enseignements font allusion les premiers mots de notre Sidra : « Véata tétsavé ète béné Israël » (27-20) ?

2) Le Traité Zéva'him (88b) enseigne que la "Kétonète tachbetz" (tunique brodée) portée par le Cohen, procurait aux individus ayant commis le péché du meurtre (chéfikhoute damim) et ayant fait Téhouva (Voir Tossefot : Sanhédrin 37), ou, selon une autre opinion, au Tsibour portant en partie la responsabilité de ce meurtre, l'expiation de cette faute gravissime. Pourquoi est-ce précisément le port de cette tunique brodée qui apportait la Kapara (le pardon) pour le péché du meurtre ?

3) Quel verset de notre Sidra fait allusion au principe suivant du Traité Kidouchin (40a) : « Ma'hachava tova, Hachem métszarfa lémaássé » ?

4) Il est écrit (28-30) : « Vénassa Aaron ète michpate béné Israël à libo lifné Hachem ». À quel merveilleux enseignement font allusion ces termes ?

5) Le verset 1 du Chapitre 29 parle de deux béliers sans défaut ; le premier bélier était sacrifié en tant que "Korbane Ola" (sacrifice brûlé entièrement pour Hachem), alors que le second était offert en tant que "Korbane Chélamim" (si bien que les propriétaires de ce sacrifice pouvaient eux aussi en avoir une part). Aux futurs de quelles personnalités font allusion ces deux types de Korbane ?

6) Qu'à de si particulier le "Chémen Hamich'ha" que Moché fit (prépara) dans le désert (29-7) ?



Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	17 : 06	18 : 19
Paris	18 : 25	19 : 33
Marseille	18 : 17	19 : 19
Lyon	18 : 17	19 : 22
Strasbourg	18 : 04	19 : 11



Quand faire le Michté quand Pourim tombe vendredi ?

De manière générale, il est recommandé de faire le Michté avant 'Hatsot [Troumat Hadechen 110, car le Michté a été institué en souvenir du Michté qu'organisa Esther qui a eu lieu en matinée ; Chlah (Meguila Ner Mitsva ot 9) ; Gra (Maassé Rav ot 238) ; Yebia Omer 11,83 ot 1 ; Vayachov Hayam 1,12 (qu'il n'y a aucune source à le faire lekhathila l'après-midi)]. Cependant, étant donné que cela n'est pas pratique pour tous, la coutume s'est répandue dans la plupart des familles de le faire l'après-midi. **Toutefois, si Pourim tombe vendredi, on s'efforcera de faire le Michté avant Hatsot. En effet, ce n'est pas Kavod pour Chabbat de manger un repas copieux proche de son entrée.** [Rama 695,2 ; Moed Kol Haï 31,45 ; Michna Beroura 695,10; Or Letsion 60,1].

Certains ont proposé d'utiliser le principe de "Pores mapa oumekadech", à savoir commencer le michté en fin d'après-midi, s'arrêter pour faire kidouch, puis prolonger le repas en tant que séouda de chabbat. **Cette solution n'est pas du tout recommandée.** En effet, outre les raisons susmentionnées il y a lieu d'ajouter ici 5 nouvelles problématiques :

- Il y a une discussion parmi les Richonimes si l'on doit réciter de nouveau la bénédiction de "Haguefen" lors du Kidouch (si on a bu du vin auparavant). Et bien qu'en pratique on ne récitera pas de nouveau "Haguefen" (Michna Beroura 271,21) on ne rentrera pas pour autant dans le Safek Lekhathila [Chaar Hatsiyoun 271,25].
- Le fait d'accomplir la Mitsva du Michté en fin d'après-midi entraîne souvent que la majorité du repas sera pris après la Chekia, chose contraire à la Halakha [Rama 695,2].
- Le fait de boire une quantité importante de vin entraînera de faire Arvit dans un état inapproprié. [Voir Beour Halakha 596,2 "Ad" Yebia Omer 11,83 fin ot 2].
- Le fait d'avoir débuté le repas en l'ayant terminé à la nuit nous fera rentrer dans une discussion s'il faut réciter "Al Hanissim" dans le Birkat [Voir Ch. Aroukh 188,10/271,6/695,3 avec A'haronimes]. Et bien que certains écrivent de réciter uniquement Récé (Michna Beroura 695,16), il conviendra a priori de réciter le Birkat avant l'entrée du Chabbat, afin de sortir du Safek (surtout que certains sont d'avis que l'omission de Al Hanissim invalide le Birkat) [Maté Yehouda 188; Yebia Omer 11,83 ot 4 (qui réfute le Maharikach 295; Nehar Mitsrayim qui écrivent de réciter que "Al Hanissim")].
- Le Caf Ha'hayim 271,22 rapporte au nom du Arizal (Chaar Hakavanote) qu'il convient de faire Arvit avant le Kidouch, chose non pratique si l'on souhaite jumeler le Michté à la Seouda du Chabbat, car on devra s'interrompre à la Chekia pour Arvit, et ce d'autant plus qu'on doit réciter a priori le Birkat avant de quitter chez soi (Ch. Aroukh 178,1).



1) A) L'expression « Tétsavé » s'apparente au langage « tsavta » signifiant : « Un lien, une attache ». Hachem déclara à Moché : « Tu seras toujours attaché (Ata tétsavé) à chacun des béné Israël » (en effet, dans chaque génération, à l'intérieur de chaque juif, se trouve une étincelle de l'âme de Moché). (Or Ha'haïm hakadoch).

On pourrait alors interpréter (selon cet enseignement précité) le sens des paroles de la Torah (Vézote Habérahka 34-6) déclarant : « Et pas un homme n'a connu (et ne connaît encore aujourd'hui) le lieu exact où est enterré Moché » ainsi : "Moché Rabbénu est, pour ainsi dire, comme étant « enfoui » secrètement et éternellement dans le cœur de chacun d'entre nous, (Si'hot Tsadikim)

B) Moché mérita cela pour avoir fait preuve, durant toute sa vie, d'une extraordinaire et unique "Messiroute Néféch" à l'égard de chacun des membres de son peuple ! (Sfate Emet)

2) Les meurtriers portaient des "bégadim Kétsarim" (des pantalons courts, tels que des bermudas ou shorts) leur permettant de courir facilement et rapidement (afin d'échapper à leurs poursuivants). Voilà pourquoi le Cohen portait (pour procurer le pardon de la faute du meurtrier) spécialement une tunique très longue (lui arrivant aux talons), le forçant ainsi à se déplacer très lentement, à petits pas (contrairement aux meurtriers qui pouvaient courir vite et aisément après leur faute). (Rama, "Torate Ha'la", 'Helek Beit, Perek Guimel)

3) Il est écrit (28-8) : « Véhèchev afoudato acher àlav kémaasséhou miménoù yihyé ». On pourrait interpréter ce verset ainsi : La bonne pensée de Mitsva embellissant l'homme qui l'a eu (à l'instar du beau et prestigieux tablier dont le Cohen se pare lors de sa Avoda) : « Véhèchev afoudato acher àlav (le mot « héchev » s'apparente au terme « ma'hachava » : Une pensée ; et le mot «afoudato» (son tablier) incarne la beauté et la noblesse de cette pensée de Mitsva), est considérée pour ce dernier : « kémaasséhou » (comme un acte de Mitsva qu'il aurait fait). Ceci est vrai, si et seulement si cet homme avait la ferme volonté de réaliser cette Mitsva (or, voilà qu'un cas de force majeure l'a empêché de l'accomplir) ; c'est alors que : « Miménoù yihyé » (il sera crédité de cette Mitsva à laquelle il a pensé). ('Hida, "Na'hal Kédoumim" au nom de

Rabénnou Efrayim)

4) Le Klal Israël est souvent comparé (dans son ensemble) au corps de l'homme ; quant à Aaron, ce dernier est assimilé au cœur ! Or, de même que le cœur ressent le premier n'importe quelle douleur affectant une quelconque partie du corps, ainsi en est-il pour Aaron ressentant et partageant le premier la souffrance éprouvée par n'importe quel ben Israël (qu'il aimait profondément), tant et si bien qu'il implorait la miséricorde divine pour chacun de ses frères traversant une difficulté ou un problème quelconque.

Remez Ladavar : "Hachem déclare : «Aaron portera sur son cœur (et sera le premier sensibilisé à) la souffrance de chacun des Béné Israël : « Vénassa Aaron ète michpate (le mot "Michpate" incarne la "Midate Hadin", la rigueur de l'Éternel à partir de laquelle découlent les souffrances) béné Israël à libo », si bien qu'il priera (et cherchera à éveiller la "Midate hara'hamim") pour eux devant Hachem ("lifné Hachem"). (Beer Mayim 'Haïm)

5) Le bélier offert en Ola fait allusion au triste avenir (triste sort) réservé par Hachem à Nadav et Avihou (qui, à l'instar "kavyakhol" de cet holocauste, virent brûler les parties internes de leur corps) le jour de l'inauguration du Michkan. Le bélier offert en Chélamim fait quant à lui allusion à l'avenir heureux de Eleazar et de Itamar qui, évoluant dans le Chalom (milachone "Chélamim") furent épargnés de cette terrible tragédie ayant frappé leurs frères. (Abrabanel, Dibour Hamat'hil : "Ouléfi")

6) Cette huile d'onction possédait des propriétés miraculeuses. En effet, bien que son volume "ne fut que de 12 loguim", cette quantité suffit à oindre Aaron, ses fils, tous les kélim du Michkane, tous les Cohanim Guédolim, tous les Rois d'Israël ; si bien que cette huile miraculeuse existant encore aujourd'hui, servira à oindre Bzham bientôt le Machia'h ! . ("Otsar Plaote Hatorah" rapportant le Midrach (Vayikra Rabba, Tsav 10-8 au nom de Rabbi Yéhouda bar Ilai, Horayote 11b).

Remez Ladavar : il est écrit (Chémot 30-31) : «Chémen mich'hate kodech yihyé zé (le mot "zé" a pour guématria 12, nombre faisant référence aux 12 Loguim) li lédorotékème ». (Kéritoute 5b)



4 images une Mitsva:

Il s'agit de l'interdiction concernant le Cohen, de se marier avec une femme divorcée.

Dans la 1^{ère} image, on voit des Cohanim, dans la 2^{nde}, on voit deux anneaux signifiant un mariage, dans la 3^{ème} image, on voit l'image d'un divorce, dans la dernière image, on voit le mot "prestige", car le Cohen qui se marie avec une divorcée fait perdre à ses descendants tous les prestiges relatifs au Cohen.

Enigmes

1) Combien de générations séparent Chaoul Hamelekh de Mordekhaï Hayehoudi ? 10 (Rachi sur Meguila 13b)

2) Je peux être brisé sans être touché et donné sans être pris. Qui suis-je ? Une promesse.

3) Quel mot se trouvant dans un Rachi de la paracha, comporte un mot composé de 3 fois la même lettre ?

Verset 25,5 : Sur le mot ששש ומתפאר בגוים שלו

Echecs :

- B5 – B4 / C3 – B4
- H3 – A3 / B2 – B1
- A3 – A1



Rébus :

Éta / Caire / Hachis / 'm / LA / Miche / Canne



Michna 1

Q : Quelles sont les dates de la lecture de la Méguila ?

R : La Méguila est parfois lue le 11, 12, 13, 14, 15 Adar. Les villes entourées de murailles de l'époque de Yéhochoua lisent le 15. Les grandes villes (sans murailles) lisent le 14. Les villages lisent dans les grandes villes (voir Michna 2), le lundi et le jeudi précédent le 14, afin de se présenter dans les marchés le jour de Pourim et servir les gens des grandes villes.

Michna 2

Q : Quand lit-on la Méguila et où ?

Si le 14 tombe un lundi : les villages et grandes villes : le 14. Murailles : le 15.

Si le 14 tombe mardi ou mercredi : Villages : Lundi d'avant (12 ou 13). Villes : le jour même. Murailles : le 15.

Si le 14 tombe jeudi : villages et grandes villes : le 14. Murailles : le 15.

Si le 14 tombe vendredi : villages : Jeudi 13. Villes et murailles : le 14.

Si le 14 tombe Chabat : Villages et villes : Jeudi 12. Murailles : le 15.

Si le 14 tombe dimanche : Villages : Jeudi 11. Villes : le 14. Murailles : le 15.

Michna 3 :

Q : Qu'appelle-t-on une grande ville ?

R : Une ville où se trouvent 10 hommes à la synagogue à toutes les téfilot, payés par la ville.

Q : Quel événement tombant Chabat est repoussé et lequel est devancé ?

R : Pour la lecture de la Méguila, on devance. L'offrande de bois (voir Taanit 4,5), Ticha béav, le korban 'haguiga, la mitsva de Hakel (rassemblement ayant lieu tous les 7 ans, l'année après la chémitta pendant la fête de soukot) sont eux repoussés à dimanche.

Bien qu'il nous soit demandé de devancer la lecture de la Méguila à ce jour, il sera permis de faire un hesped, de jeûner et de donner les matanot laevyonim en ce jour. Si toutefois, il a donné les michloa'h manot en avance, il n'est pas acquitté. Rabbi Yéhouda (explique et ne contredit pas) : Ceci n'est valable que pour les villages qui devancent leur lecture au lundi et jeudi précédent la date de Pourim, mais pour les villes, on ne lira que le 14.

A noter qu'il n'existe plus halakhiquement de dérogation pour les villages de lire la Méguila en avance.



Or'hot Yocher

Yonathan Haik

Juger son prochain favorablement (2)

Une autre histoire (*Chabat 127b*) concerne un 'hassid qui racheta une jeune fille juive captive et la plaça dans une auberge. Il la fit dormir proche de son propre lit, sans la toucher. Le lendemain, il se purifia au mikvé et enseigna la Torah à ses disciples. Il leur demanda : "Lorsque je l'ai fait dormir proche de mon lit, qu'avez-vous pensé ?" Ils répondirent : "Nous avons supposé que tu voulais protéger son honneur, car il se pourrait qu'un élève indigne soit parmi nous". Lorsque je suis descendu au mikvé pour me purifier, à quoi avez-vous pensé ?" Ils répondirent : "Nous avons supposé que, peut-être, en raison de la fatigue du voyage, un incident nocturne s'était produit pour notre maître." Il leur dit : "Par le service du Temple, c'est exactement ce qui s'est passé ! Et de même que vous m'avez jugé favorablement, que le Ciel vous juge également favorablement."

Une fois, un besoin urgent concernant les sages de la Torah nécessita de s'adresser à une noble dame (métrona), chez qui se rendaient les plus grands dignitaires de Rome. On se demanda : "Qui ira ?" Rabbi Yehochoua répondit : "J'irai." Rabbi Yehochoua se rendit chez elle accompagné de ses élèves. Lorsqu'il arriva à l'entrée de sa maison, il retira ses téfilines à une distance de quatre coudées et entra, puis ferma la porte derrière lui^[1]. Lorsqu'il ressortit, il descendit au mikvé pour se purifier, puis retourna enseigner à ses disciples. Il leur demanda : "Lorsque j'ai enlevé mes téfilines, à quoi avez-vous pensé ?" Ils répondirent : "Nous avons supposé que notre maître ne voulait pas faire entrer des objets saints dans un lieu d'impureté." Il poursuivit : "Lorsque j'ai fermé la porte, à quoi avez-vous pensé ?" Ils répondirent : "Nous avons supposé qu'il s'agissait d'une affaire politique secrète entre notre maître et elle." Il continua : "Lorsque je suis allé me purifier, à quoi avez-vous pensé ?" Ils répondirent : "Nous avons supposé que peut-être une goutte de salive d'elle avait élaboussé les vêtements de notre maître, et qu'il

souhaitait se purifier." Rabbi Yehochoua leur dit : "Par le service du Temple, c'est exactement ce qui s'est passé ! Et de même que vous m'avez jugé favorablement, que le Ciel vous juge également favorablement."

De même, dans *Avot de Rabbi Nathan (Chap 8)*, on raconte l'histoire d'une jeune fille juive qui avait été capturée. Deux hommes pieux partirent la racheter. L'un d'eux entra dans une maison close. Lorsqu'il en ressortit, son compagnon lui demanda : "À quoi as-tu pensé en me voyant entrer là-bas ?" Il répondit : "J'ai supposé que tu voulais seulement savoir combien d'argent était nécessaire pour sa libération."

L'autre s'exclama : "Par le service du Temple, c'est exactement ce qui s'est passé ! Et de même que tu m'as jugé favorablement, que le Saint, béni soit-Il, te juge aussi favorablement."

[1] Le texte précise que la fermeture était symbolique, sans verrou, car sinon, on pourrait en tirer une preuve que la yihoud - l'isolement entre un homme et une femme - serait permis en cas de danger, ce qui a été débattu par les décisionnaires ultérieurs.



Vécu de l'intérieur: Choftim

Moché Uzan

Précédemment dans Choftim :

Les béné Israël sont asservis par Midyan, parce qu'ils manquent de fidélité envers leur Créateur. Ils subissent et vivent mal cet assujettissement et prient Hachem, qu'Il leur envoie un sauveur. Guidon est choisi par Hachem, qui est nommé par l'intermédiaire de Pin'has le cohen gadol, toujours en vie.

Après avoir reçu un 1^{er} signe divin lui prouvant que Hachem serait à ses côtés lors de cette guerre, Guidon va redemander deux nouveaux signes avant de s'attaquer frontalement à l'armée diabolique, qui a provoqué tant de dégâts dans son peuple, Hachem lui accordera deux nouveaux signes miraculeux. Puis, alors que son armée s'apprête à faire face à Midyan, Hachem lui dit que son armée est bien trop nombreuse, les soldats risqueraient de ne pas voir la main d'Hachem dans la victoire, mais ils pourraient

croire en leur force. Il demanda à ceux qui avaient peur, de se rétracter, c'est ainsi que 22000 se retirèrent, ne laissant que 10000 hommes. Cependant, c'était toujours trop, Guidon demanda aux 10000 soldats d'aller boire dans le fleuve afin d'observer leur comportement. Il devait créer deux catégories, ceux qui utiliseraient leurs mains pour boire et ceux qui s'agenouilleraient pour boire. La différence était flagrante, puisque 9700 s'agenouillèrent et seuls 300 laissèrent l'eau remplir leurs mains, afin d'y boire. Hachem annonça à Guidon, ceux qui s'agenouillent ont une appétence pour la avoda zara, ils ne doivent pas t'accompagner, les 300 suffiront... Attaque-les pendant la nuit, tu les battras.

Guidon, se trouvant face à l'immense armée de Midyan, n'était pas encore suffisamment rassuré, lui qui n'était plus muni que de 300 hommes. Hachem lui dit alors, va dans le camp de Midyan en éclaireur, afin d'écouter ce qu'il s'y dit. Il se laissa accompagner par son jeune écuyer Poura et à peine arrivés à l'entrée du camp, ils interceptent une discussion entre deux

soldats ennemis, l'un raconte à l'autre son rêve : « Un pain d'orge roulait (le mérite du Omer, Rachi) vers notre camp symbolisé par une tente, il l'a écrasé puis retourné ». L'autre soldat répond : « Ce n'est autre que l'épée de Guidon contre nous » ! Guidon en avait assez entendu, il accourt vers son camp, réveille tout le monde en criant « Hachem nous a donné la victoire sur Midyan » !

Guidon divisa les 300 hommes en trois groupes, ils sonnèrent du Chofar et miraculeusement, l'armée Midyanite s'enfuit. La stratégie était de les faire fuir, jusqu'à l'endroit où étaient restés postés les 31700 soldats juifs refoulés. Après avoir vaincu l'armée, ils tuèrent également deux des chefs de Midyan, 'Orev' et 'Zéev'.

Toutefois, il manque toujours à l'appel deux autres chefs de Midyan, 'Zéva'h' et 'Tsalmona'.

Nous verrons comment se terminera cette guerre la semaine prochaine.



Zakhor

Nous lirons cette semaine la Parachat Zakhor. Celle-ci précède systématiquement la fête de Pourim dans la mesure où cet extrait, la Haftara qui l'accompagne ainsi que Pourim sont intrinsèquement liés. En effet, la Parachat Zakhor nous ordonne d'anéantir Amalek, peuple honni qui ne cherche qu'à nous nuire. Et c'est le roi Chaoul,

protoniste principal de la Haftara, qui sera chargé pour la première fois d'accomplir cette Mitsva. Or, son échec retentissant sera à l'origine des événements de Pourim. Car en épargnant Agag (souverain d'Amalek) une nuit de plus, Chaoul lui laissa l'occasion d'avoir un enfant. Cet enfant n'est autre que l'aïeul d'Haman, personnage principal de la Méguilat Esther et qui comme ses ancêtres, fera tout son possible pour nous porter préjudice.



Résumé de la Paracha

- Hachem ordonne à Moché qu'il demande aux Béné Israël d'utiliser de l'huile pure pour l'allumage de la Ménora.
- Hachem ordonne à Moché de nommer Aharon et ses enfants Cohanim.

- Les Cohanim devaient avoir des habits spéciaux. Hachem a donné les instructions pour les confectionner.
- Hachem consigne Moché pour la future inauguration du Michkan, avec l'intronisation de Aharon en tant que Cohen Gadol.
- Lois de la confection du Mizbéah pour la Kétoret qui se trouvait dans le Kodech (Saint).



Enigmes

1) Un homme a 3 sacs. Le sac A contient uniquement des boules rouges. Le sac B contient uniquement des boules bleues. Le sac C contient une combinaison de boules rouges et bleues. Les sacs sont mal étiquetés, c'est-à-dire que chaque sac est étiqueté de façon incorrecte. Par exemple, le sac étiqueté "rouges" pourrait en réalité contenir des boules bleues ou une combinaison des deux. Tu peux tirer une seule boule de l'un des sacs pour déterminer le contenu de tous les sacs. De quel sac dois-tu tirer une boule et comment peux-tu en déduire le contenu de tous les sacs ?

2) Dans certaines situations, je peux dire deux fois de suite la même bénédiction, et pourtant, ce n'est pas une bénédiction dite en vain. Ce n'est ni une erreur ni une répétition inutile, mais une règle bien établie dans la Halakha. Dans quel cas cela peut-il arriver ?

3) Dans cette paracha, un personnage central de la Torah n'est pas mentionné une seule fois, alors que son rôle est essentiel dans la guidance du peuple. Quel est ce nom qui demeure absent dans cette paracha ?

Aire de jeux



Echecs

Les blancs gagnent en 2 coups



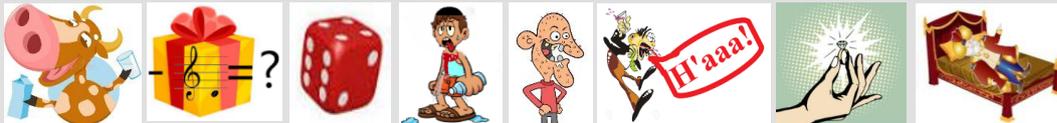
4 images

Une Mitsva

Quelle Mitsva se cache derrière ces 4 images ?



Rébus





La force d'une parabole

Jérémy Uzan

La confection du Michkan était confiée à ceux qui étaient "Hakham lev" (sage du cœur). Quelle est donc cette sagesse qui réside dans le cœur ?
Penchons-nous sur cette parabole.

Dans une ville vivait un homme qui travaillait au service de 3 employeurs. Ces patrons étant fort occupés ne prenaient pas la peine d'aller au marché faire leurs courses. Cet homme avait la mission chaque jour d'aller faire le tour des étals et de leur ramener tout le nécessaire pour manger. Seulement, l'honnêteté n'étant pas sa principale qualité, il multipliait le prix qu'il avait effectivement payé par cent et s'enrichissait ainsi sur le dos de ses patrons. Toute la ruse reposait sur le fait que ces 3 hommes n'avaient jamais mis le pied dans un magasin et ne savaient donc pas que les légumes n'étaient pas si chers. Un jour, les 3 hommes demandèrent à leur "cher" employé de leur faire visiter la ville et notamment le marché duquel il leur ramenait chaque jour ces "trésors".

Notre homme craignant que son astuce soit découverte, s'efforça de décourager le 1er en lui disant que les rues du marché étaient sales et pleines de monde et qu'il n'y trouverait aucun plaisir. Le patron changea donc d'avis et annula sa visite au marché. Le second

voulut malgré tout y aller. Ainsi, notre escroc l'accompagna malgré lui mais en arrivant à proximité des vendeurs de légumes, il commença à raconter toutes sortes d'anecdotes sur le commerce et les affaires. Etant friand de ce genre d'histoires, l'homme d'affaire se laissa absorber et ne prêta aucune attention aux prix que les vendeurs annonçaient à haute voix. Jusque là tout se passait bien mais lorsque le 3ème employeur voulut à son tour sortir en ville, rien ne le fit changer d'avis. Les histoires qu'on lui racontait ne détournèrent pas non plus son attention et il ne tarda pas à comprendre toute l'arnaque. Il renvoya donc l'homme qui l'avait tant volé.

Le Ben Ich Haï explique grâce à cette image que le travail du Yetser ara est de tout faire pour que l'homme ne commence pas à creuser et à découvrir la véritable valeur des choses. Un simple passage dans un cours de moussar peut ruiner tout son fond de commerce. Et même lorsque l'homme décide enfin d'aller vers l'étude, le Yetser ara s'efforce de le préoccuper par toutes sortes d'idées qui l'empêcheront d'en tirer une réelle prise de conscience. Seul celui dont le cœur déborde d'envie d'approfondir la Torah, pourra déjouer les plans du fameux "escroc".



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« Et deux Charchérot (chaînes) d'or pur...tu les feras...puis, tu mettras les chaînes...sur les Michbétot (chatons) » (28/14)

Dans la partie supérieure du 'Hochen, aux deux extrémités, il y avait deux anneaux en or, un anneau à chaque extrémité. Dans ces anneaux ont été placées les chaînes en or qui servaient à lier le 'Hochen au ephod en faisant rentrer ces chaînes en or dans les Michbétot qui se trouvent sur les épaulières du ephod.

Rachi explique : Ce n'est pas ici, lors de la confection du ephod, que la Torah demande de faire ces Charchérot et de les mettre sur les Michbétot, bien qu'il soit écrit ici "tu les feras", "tu mettras", c'est juste pour te faire savoir à quoi va te servir ces Michbétot, à savoir lorsque tu feras les Charchérot en or (pas maintenant mais plus tard lors de la confection du 'Hochen), tu les mettras (ces Charchérot) dans ces Michbétot afin d'attacher le 'Hochen au ephod. Puis, lors de la confection du 'Hochen, "Tu feras sur le 'Hochen Charchot..." (28/22), Rachi explique que ces Charchot sont les Charchérot de notre passouk et c'est maintenant lors de la confection du 'Hochen que la Torah demande de faire ces chaînes. Ainsi, lors du ephod, la Torah appelle ces chaînes "Charchérot" mais sans demander de les faire maintenant. Puis, lors du 'Hochen, à présent, la Torah demande de faire ces chaînes qu'elle appelle "Charchot". Il ressort également de Rachi qu'il n'y avait qu'une seule chaîne de chaque côté qui était mise dans les anneaux du 'Hochen et les deux extrémités de ces chaînes rentraient dans les Michbétot qui se trouvaient sur les épaulières du ephod.

Le Rambam (Kéli Hamikdash 9/10) explique différemment de Rachi : Il y avait deux chaînes de chaque côté, une première chaîne qui descendait de l'anneau qui se trouvait sur l'épaulière du ephod que l'on faisait rentrer dans l'anneau du 'Hochen, puis il y avait (toujours sur ce même côté) une deuxième chaîne qui montait de l'anneau qui se trouvait sur le 'Hochen que l'on faisait rentrer dans l'anneau qui se trouvait dans l'épaulière du ephod, et ainsi de l'autre côté.

Il en ressort deux points de discussion entre Rachi et Rambam :

1. Dans quoi faisait-on rentrer la chaîne sur l'épaulière du ephod ?

Selon Rachi : dans les chatons. **Selon Rambam** : dans des anneaux.

2. Combien y avait-il de chaînes ?

Selon Rachi : une de chaque côté, soit deux en tout.

Selon Rambam : deux de chaque côté, soit quatre en tout.

Concernant le nombre de chaînes, l'opinion du Rambam s'explique par le fait que la Torah dit de faire des chaînes lors du ephod et dit de faire des chaînes lors du 'Hochen. La logique tend à dire qu'il y a ici deux chaînes différentes. Pourquoi essayer de dire que c'est la même chaîne ? ! D'ailleurs, la Torah ne leur donne pas le même nom puisque l'une est appelée "Charchérot" alors que l'autre est appelée "Charchot".

On pourrait proposer d'expliquer Rachi ainsi : Rachi (28/24) lui-même nous livre son argument. Voilà que dans paracha Pékoudé, il n'est pas du tout mentionné de chaînes lors de la confection du ephod. Par conséquent, l'argument est colossal : comment parler de deux chaînes alors que dans paracha Pékoudé on en mentionne qu'une seule ? À cela, il n'y a pas de réponse.

C'est pour cela qu'il est préférable d'expliquer que bien que la paracha Tetsavé parle de deux chaînes, il s'agit en réalité d'une seule et même chaîne car cela peut se répondre. En effet, la Torah t'en parle lors du ephod pour que tu comprennes l'utilité des Michbétot.

Il nous reste à comprendre l'élément suivant : puisque selon Rachi c'est exactement la même chaîne, pourquoi lors du ephod, la Torah l'appelle-t-elle "Charchérot" et lors du 'Hochen la Torah l'appelle-t-elle "Charchot" ?

Rachi (28/22) explique que "Charchot" évoque l'idée de "racines" (Chorachim). De la même manière que les racines d'un arbre ont pour fonction de le maintenir et le garder fermement enfoncé dans le sol, ces chaînes maintiennent fermement le 'Hochen attaché au ephod.

Concernant "Charchérot", Ména'hém Ben Sarouk explique qu'il évoque également l'idée de "racines". Mais Rachi n'est pas d'accord et dit que "Charchérot" correspond à "Chalchelet" (comme si la lettre rech est remplacée par la lettre lamed) qui signifie une "chaîne".

Il ressort de Rachi : Charchérot : évoque l'idée d'une chaîne. Charchot : évoque l'idée d'une racine. Certes, il s'agit d'une même chaîne mais vu sous l'angle du ephod vers le 'Hochen, il s'agit d'une chaîne qui par définition a pour but de s'attacher et se relier au 'Hochen. Mais vu sous l'angle du 'Hochen au ephod, il s'agit d'une racine.

Nous savons que le 'Hochen qui contient le Chem Haméfourach exprimait la volonté de Hachem, puisque c'est à travers le Ourim Vétoumim contenu dans le 'Hochen que Hachem nous indiquait la marche à suivre.

Cela nous apprend que celui qui cherche à s'attacher tel une chaîne (Charchérot) à la parole de Hachem (vu du ephod vers le 'Hochen) alors réciproquement, la parole de Hachem lance ses racines (vu du 'Hochen au ephod) et prend racine dans cet homme qui le fera grandir comme un très grand et beau arbre fruitier.



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Un habit quelque peu particulier

Jérémie est un fan inconditionnel d'un certain Tsadik qui a quitté ce monde il y a une dizaine d'années. Alors, lorsqu'il apprend que dans un gala, ils vendront prochainement la tunique de ce Rav, il se dépêche de s'inscrire. La soirée arrive et Jérémie trépigne d'impatience jusqu'au moment des enchères. Enfin, le moment fatidique, Jérémie promet immédiatement une énorme somme et il disqualifie ainsi une grande partie du public. Les enchères continuent encore un peu et Jérémie en sort victorieux pour la coquette somme de 10 000 shekels. Il est fier, tenant et embrassant son fameux trésor. On s'arrêtera pour préciser que même de la matérialité ayant appartenu à un Tsadik est imprégnée de Kédoucha (sainteté) comme on peut trouver dans le Yérouchalmi (Moed Katan 3,1) où quelqu'un déclarait qu'il possédait le bâton de Rabbi Méïr dont il tirait une grande sagesse. Jérémie tire profit de cet habit de longs mois jusqu'au jour où il rencontre Daniel, un touriste français qui vénère ce Tsadik encore plus que lui et lui propose 10 000 € cette fois. Jérémie qui a tiré assez de sagesse de l'habit (ou peut-être pas assez) pour comprendre qu'il gagnera au change, accepte donc. Mais voilà que quelques mois plus tard, Jérémie rencontre l'un des petits-fils de ce fameux Tsadik et lui raconte qu'il a eu le privilège de posséder l'habit de son grand-père et lui montre la photo. Mais étonnamment, le descendant lui répond que son grand-père n'a jamais porté un tel habit. Jérémie est choqué et dès le lendemain, il enquête sur ces dires. Effectivement, après quelques recherches, il se rend compte qu'il s'est bien fait avoir en payant un habit lambda pour 10 000 shekels. Jérémie imagine donc un plan pour récupérer son argent, il fait coudre un habit identique à

celui qu'il a acheté, va trouver les organisateurs de ce fameux gala et leur montre les preuves écrites que cet habit n'a jamais appartenu au Tsadik. Les organisateurs se retrouvent fort embarrassés et lui rendent donc son argent. Jérémie se met maintenant à la recherche du touriste français pour le rembourser à son tour mais en vain, il a disparu. Il se demande maintenant s'il a bien agi en récupérant son argent et surtout de cette manière. Qu'en pensez-vous ?

Le Rav répond que si Jérémie était venu le voir, il lui aurait conseillé d'agir autrement, c'est-à-dire de trouver le responsable du gala, et de venir s'expliquer en lui racontant toute l'histoire de l'habit. Ce n'est pas correct de récupérer son argent en usant d'une manière quelque peu malhonnête. Mais il n'y a tout de même pas de vol de sa part car en achetant à un tel prix un habit qui n'a rien de particulier, Jérémie s'est fait avoir, ce qui rend caduque la vente. Le vendeur se doit donc de restituer l'argent et il n'a droit qu'à la valeur véritable de la tunique, ce que Jérémie lui a rendu en lui donnant un habit similaire. Quant aux 10 000 € qu'il a reçus de la part du touriste, Jérémie se doit de noter dans un carnet qu'il doit 10 000 € à ce fameux Juif en espérant le retrouver, sinon il attendra le venue d'Eliahou Anavi qui enlèvera toutes interrogations sur les inconnus. Le Rav ajoute que s'il détient une telle somme sur son compte bancaire, il pourra alors la restituer à Daniel à n'importe quel moment, et il peut en attendant utiliser l'argent reçu à ses fins personnelles.

En conclusion, bien que Jérémie ait mal agi en trompant les vendeurs, cependant, sur le fond, il a raison et pourra donc garder l'argent récupéré, tout en gardant 10 000 € au chaud en attendant de retrouver Daniel.

(Tiré du livre *Oupiryu Matok, Béréchit, p. 272*)

Léïouy Nitchmat Roger Raphaël ben Yossef Samama